

**MAIRIE DE CARCASSONNE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 30 AVRIL 2026**

**N°029**

<b>OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026 BUDGET ANNEXE DE LA CITÉ DES SPORTS</b>			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 41	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 23 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le trente avril, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Christophe BARTHÈS Maire**.

Mme ARCIZET, M. GHISI, Mme DOUTRES, M. DUMONT, Mme FLAMANT, M. MARTINET, Mme DUTA, M. ROUMENOV, Mme ORTA, M. ESCRIVA,  
Mme BERNARD, M. NAVARRO, Mme FERON, Mme CLERGUE, M. VAVDIN, M. CASTEL, M. BRÉZET, M. ROGERAT, Mme GUILHEM, Mme POSOCCO, Mme CASTRES, M. SARRAUTE, M. KOZLOWSKY, M. LECINA, M. MARTY, Mme CHAPUS, Mme ALBERIDO, Mme THOMAS, Mme KOWALCZYK, M. JORDAN, M. CROUZET, M. BELONDRADE, Mme BARDOU, Mme REGNIER, Mme BARTHE, M. MOURAD, Mme RIVEL, M. CIAPPARA, Mme FORATO, M. SOLER-ALCARAZ

**EXCUSES** : M. ICHE donne pouvoir à M. SOLER-ALCARAZ, Mme CONQUET donne pouvoir à Mme FORATO conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

M. Florent GHISI est désigné comme Secrétaire de Séance

---

Monsieur Le Président expose :

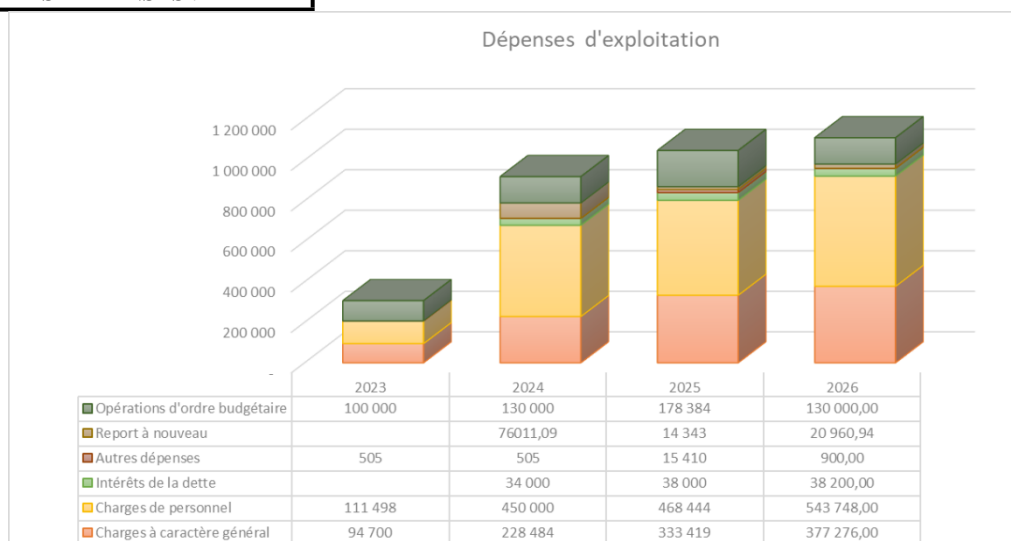
Le budget primitif 2026 se présente en investissement et en exploitation de la façon suivante :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
DEPENSES	179 336.00 €	1 111 084.94 €
RECETTES	179 336.00 €	1 111 084.94 €

- **LA SECTION D'EXPLOITATION :**

Cette section s'équilibre à 1 111 084.94 €

## LES DEPENSES :



Le chapitre « Charges à caractère général », inscrit pour 377 276 € comprend notamment les crédits nécessaires au fonctionnement du service : énergie (167.000€), fournitures diverses (28.500€), entretien et maintenance du matériel (33.000€).

543.748 € ont été inscrits sur le chapitre 012 « Charges de personnel ».

Sur le chapitre 65 est inscrit un montant de 200 €

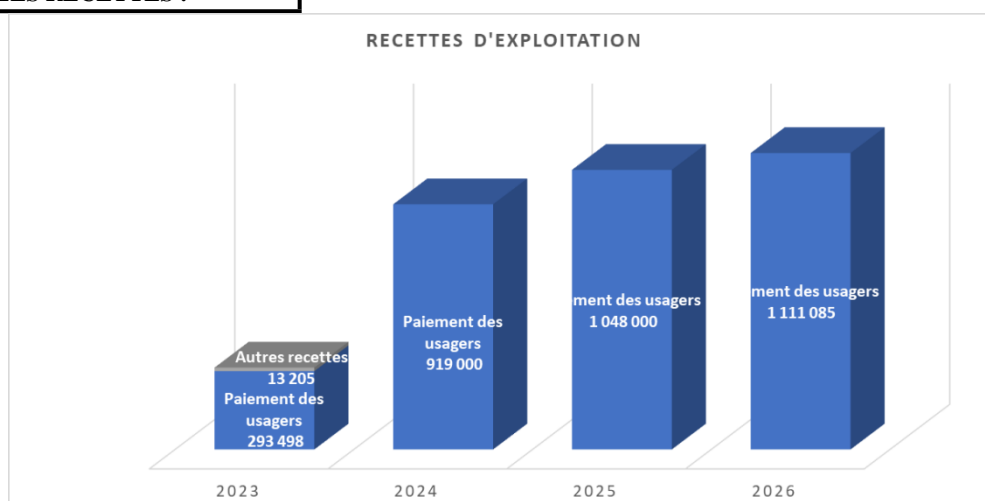
Sur le chapitre 66 sont portés les intérêts de la dette soit 38.200 €

Sur le chapitre 67 est inscrit un montant de 700 €

Reprise du déficit d'exploitation reporté pour 20.960,94 €

Les dépenses d'ordre budgétaire comprennent les dotations aux amortissements pour 130 000 €

## LES RECETTES :



Les recettes d'exploitation sont partagées entre les prestations de services (entrées à la Cité des Sports, abonnements, refacturations), les ventes de marchandises et les locations (bureaux, salles de formation) :

- 830 584,94 € pour les prestations de services
- 168 300 € pour les ventes de marchandises
- 112 200 € pour les locations

• **LA SECTION D'INVESTISSEMENT :**

L'investissement s'équilibre à 179 336 €



**LES DEPENSES :**

Celles-ci s'élèvent à 179 336 € et se décomposent comme suit :

- 56 517.68 € de dépenses d'équipement
- 59 000 € de remboursement du capital d'emprunt
- 57 386.17 € de résultat reporté
- 6 432.15 € de restes à réaliser

**LES RECETTES :**

Celles-ci s'élèvent à 179 336 €:

- 130 000 € correspondant aux amortissements des immobilisations
- 49.336 € de restes à réaliser (subvention de l'Agence nationale du sport pour l'achat de matériel de gymnastique)

**Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2026 du Budget annexe de la Cité des Sports.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à la majorité les propositions ci-dessus énoncées

M. CROUZET, M. BELONDRADE, Mme BARDOU, Mme REGNIER, Mme BARTHE, M. MOURAD s'abstiennent

---

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,  
Christophe BARTHÈS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260430-31288-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2026  
Publication : 11/05/2026